

# CONDITIONS GENERALES

La date limite pour les inscriptions est fixée au 12 septembre 2021.

- Les anciens élèves bénéficient d'une priorité d'inscription jusqu'au 31 juillet 2021 pour la réinscription pour le cycle 2021 - 2022.
- Les horaires des cours seront confirmés par mail au plus tard le 10 septembre 2021 ou lors d'une des journées portes ouvertes en septembre.
- Les cours sont donnés soit en extérieur (après les congés de Pâques) soit en intérieur.
- En cas d'intempérie, les cours sont donnés exclusivement sur les terrains intérieurs. Certains cours pourront être annulés et il vous sera proposé de récupérer le cours à la fin de l'année académique, après le 12 juin 2022.
- L'école de tennis se réserve le droit d'annuler tout groupe qui ne réunirait pas le nombre suffisant d'inscrits ainsi que de modifier l'horaire de cours pour assurer l'homogénéité d'un groupe.

## Modalités de Paiement

- Seuls les élèves en ordre de paiement peuvent participer au cours.
- **50 % du solde doit être réglé avant le 30 septembre 2021.**
- **La totalité du solde doit être payé pour le 31 janvier 2022 au plus tard**
- Possibilité de paiements échelonnés uniquement sur demande par mail à ecolagetce@gmail.com
- Le paiement s'effectue par virement sur le compte : BE90 1096 6771 8232 avec la communication « Nom prénom cycle annuel 2021-2022 ».
- Lors de l'inscription du deuxième enfant de la famille, vous recevez 5% de réduction sur le montant du cours en « bon à valoir » sur un stage.
- Lors de l'inscription du troisième enfant de la famille, vous recevez 10% de réduction sur le montant du cours en « bon à valoir » sur un stage.
- Lors de l'inscription du quatrième enfant de la famille, vous recevez 15% de réduction sur le montant du cours en « bon à valoir » sur un stage
- Si un même enfant prend 3 cours/ semaine, il recevra un « Bon à valoir » sur un stage de 10% du montant du cours le moins cher.

## Cours

- Le prix des cours comprend le moniteur, la location du terrain, les balles, l'assurance et le matériel pédagogique. **Pas la raquette de tennis.**
- Les élèves s'engagent respecter le règlement d'ordre intérieur du club, ses us et coutumes ainsi qu'à adapter leur tenue en fonction des terrains (chaussures, ...).
- En cas d'impossibilité de remplacement d'un moniteur absent, les cours seront récupérés au plus tard après le 12 juin 2022.
- Toute absence ne sera pas récupérable sauf sur une présentation d'un certificat médical de plus de 1 mois. Certificat à envoyer au responsable administratif dans les plus brefs délais.
- Un remboursement en « bon à valoir » sur un stage sera proposé au prorata du nombre de cours manqués avec un **montant maximum de 100€/élève non cumulable. Le tennis club d'Enghien ne rembourse pas les cours manqués !**

## Assurances

- Le tennis club d'Enghien, par sa collaboration avec l'AFT, contracte pour chaque élève de l'école de tennis non affilié, de moins de 16 ans, une assurance le couvrant pour la durée de son cours et sur son terrain.
- Tout élève de plus de 16 ans peut être assuré, sur le terrain, en s'assurant à l'AFT (montant de l'affiliation 2019 : 24,65€).

## Conditions d'annulations

- En cas d'annulation avant le 12 septembre 2021, l'acompte antérieurement versé sera restitué, déduction faite de 30€ de frais administratifs par cours.
- Entre le 12/09/2021 et le 30/09/2021, cette restitution se fera par le biais d'un « bon à valoir » sur un stage (moins les frais de 30€) valable jusqu'au 31 août 2022.
- Au-delà, de ces dates, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisation.

Pour toute autre question ou renseignement, merci d'envoyer un mail à ecolagetce@gmail.com